



Association Réseau des fleurons

Maurizio Ciurleo





Pourquoi un Réseau des fleurons dans le RUN?

- ▶ Reconnaissance de l'importance des fleurons dans la stratégie RUN
- ▶ Vœu de les faire participer aux réflexions visant à créer des conditions cadre pour favoriser leur implantation et l'extension de leurs activités ainsi qu'attirer d'autres fleurons
- ▶ Volonté de conclure un partenariat avec ces acteurs privés





Notion de fleurons

Entreprise répondant au moins à deux des critères suivants :

- ▶ Active dans les secteurs de l'horlogerie, de la mécanique de précision ou de la microtechnique
- ▶ Implantée durablement au Val-de-Travers;
- ▶ Jouir d'un rayonnement international;
- ▶ Employant plus de trente collaborateurs

En 2011: env. 1500 places de travail sont offertes au sein du réseau des fleurons, sur 4500 emplois au Val-de-Travers





Contenu du contrat de région

Objectifs du contrat qui concernent avant tout les fleurons :

- Offrir des conditions d'implantation ou d'extension répondant à leurs besoins en terme d'image, d'environnement et d'équipement (soutien actif du canton et des communes pour les démarches des fleurons)
- Faciliter le développement économique des fleurons en les aidant à définir une stratégie de développement commune
- Concevoir le Val-de-Travers **comme une région apprenante** pour en accroître la compétitivité notamment
- Améliorer les conditions cadre de développement





Contenu du contrat de région

Quelques mesures pour parvenir aux objectifs :

- Encouragement à la création de places d'apprentissage
- Création d'un poste de chargé de mission pour procéder aux démarches administratives liées à toute nouvelle implantation ou extension d'activités
- Animer le réseau des fleurons
- Cofinancement de postes de jeunes ingénieurs et doctorants pour la R&D
- Etc.



Dates clé

- ▶ 16 juin 2004: 1^{ère} séance de travail réunissant notamment des représentants des fleurons (Parmigiani Fleurier S.A., Chopard Manufacture S.A., ETEL S.A.) suite à l'invitation du canton et de la Région ARVT dans le cadre de la stratégie RUN
- ▶ 23 mai 2005: signature d'un accord entre les onze communes du district du Val-de-Travers, le canton et les trois fleurons énonçant des objectifs spécifiques pour le soutien aux fleurons et en matière de promotion économique.
- ▶ 25 avril 2007: adhésion de tous les fleurons à la démarche RUN
Extrait du procès-verbal de cette séance: « les fleurons sont conscients de leur responsabilité en matière de formation »
- ▶ 1^{er} juin 2007: signature du contrat de région RUN entre les onze communes, le canton et les fleurons du Val-de-Travers



Dates clé

- ▶ Dès fin 2007: travaux du Réseau des fleurons avec l'aide et l'animation de l'Association RUN. Mise en œuvre de projets en collaboration de la commune Val-de-Travers.
- ▶ Été 2010: début des réflexions commune sur la formation des apprentis
- ▶ 2011: formalisation des structures de fonctionnement pour la formation d'apprentis avec l'appui technique de l'Association RUN
- ▶ 5 juillet 2011: constitution officielle de l'Association Réseau des fleurons et lancement officiel de la formation commune des polymécaniciens



Pourquoi une association Réseau des fleurons ?

- Affirmation de la volonté des fleurons de réfléchir ensemble à des projets communs
- Défendre des intérêts collectifs dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de région avant tout
- Positionnement dynamique avec de nombreuses propositions pour œuvrer au développement de la région et du canton et pour l'amélioration des conditions cadre





Association Réseau des fleurons en quelques mots

- Neuf entreprises membres fondatrices: Bourquin S.A., Chopard Manufacture S.A., ETEL S.A., Mauler et Cie S.A., Parmigiani Fleurier S.A., Piaget Branch of Richemont International S.A3, Manufacture Horlogère ValFleurier Branch of Richemont International S.A., Vaucher Manufacture Fleurier S.A., Waeber HMS S.A.
- Ouverte à d'autres entreprises satisfaisant aux différents critères retenus
- Structure associative traditionnelle
- Comité :
 - Président : M. Maurizio Ciurleo
 - Secrétaire: M. Florian Serex
 - Trésorière: Mme Catherine Vogt
- Axée sur la réalisation de projets concrets et la défense des intérêts



Lancement de la formation commune de polymécanicien(e)s Florian Serex





Pourquoi une formation commune?

- Améliorer les conditions cadre du développement des fleurons en assurant la pérennité du savoir-faire du bassin régional
- Permettre l'ouverture de places d'apprentissage par la mise en commun des ressources dans l'esprit du contrat de région pour en améliorer l'encadrement et le suivi
- Assurer aux apprentis l'accès à des machines et outils de pointe sans péjorer le fonctionnement des lignes de production





Quelle formation est proposée dans la structure?

- Démarrage du réseau d'entreprises formatrices avec la formation de polymécanicien(ne) car
 - besoin accru des fleurons
 - déficit en nombre dans cette formation
 - formation commune à plusieurs entreprises membres du Réseau des fleurons
- Extension possible à l'avenir à d'autres professions telles dessinateur-constructeur, électroplaste, etc.





Modalités de fonctionnement

- Formation en deux temps:
 - Partie pratique au sein de la structure pendant les deux premières années pour les aguerrir au métier
 - Intégration dans les entreprises pour les deux dernières années avec suivi et coaching du formateur initial
- Contrat de prestations confié au CNIP
- Participation des entreprises au contenu de la formation par le biais d'un team pédagogique
- Formation théorique dispensée dans les écoles professionnelles (CIFOM)





Nombre de places proposées

- Volée 2011: 7 apprentis provenant de quatre entreprises
- Augmentation de 10 unités chaque année jusqu'à un maximum de 40 places dans quatre ans
- En cas de places vacantes, possibilité d'ouvrir la formation à d'autres entreprises ayant un lien avec le Réseau des fleurons





Pourquoi le CNIP en tant que prestataire de services?

- Proximité géographique
- Savoir-faire dans la formation
- Parc de machines existant
- Synergie formation et bassin d'emploi: une des plus grandes communes du canton doit offrir des options de formation professionnelle
- Renforcement de l'ancrage du CNIP au Val-de-Travers





Financement

- Subventions du fonds paritaire pour la formation professionnelle et de perfectionnement
- Aides au démarrage de la commune de Val-de-Travers et de la Confédération
- Apports spécifiques des entreprises recourant à la structure



Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle - CNIP

BOURQUIN 

Mauler
MAISON FONDÉE EN 1829

Chopard
MANUFACTURE

MANUFACTURE HÖRLOGÈRE VALFLEURIER
BRANCH OF RICHMONT INTERNATIONAL SA

PIAGET

ETEL
MOTION TECHNOLOGY



PARMIGIANI
HAUTE HORLOGERIE AUTHENTIQUE
SUISSE

VAUCHER
MANUFACTURE FLEURIER



- ▶ CNIP – Association Réseau des fleurons, un partenariat fort
 - ▶ Daniel Huguenin-Dumittan



Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle - CNIP

Un peu d'histoire et quelques dates:

- ▶ 4 juillet 1994, naissance officielle du CNIP
- ▶ 20 octobre 1998, fermeture définitive du CPVT
- ▶ 1^{er} janvier 1999, le CNIP est transféré au Département de l'économie
- ▶ 17 août 1999, le Grand Conseil avalise les missions du CNIP
- ▶ 27 avril 2001, le CNIP s'installe sur le site Dubied
- ▶ 1^{er} avril 2009, le CNIP obtient un statut officiel au travers d'une loi cadre cantonale
- ▶ 1^{er} janvier 2010, le CNIP devient officiellement un établissement autonome de formation et d'aide à l'insertion professionnelle

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle - CNIP

les missions du CNIP (LCNIP, RSN 414.231.0)

- ▶ Art. 2 ¹Le CNIP a notamment pour missions de:
 - a) contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle conformément aux articles 12 et 17, alinéas 2 et 5, LFPPr;
 - b) organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation;
 - c) mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.
- ▶ ²Le CNIP crée et administre des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.
- ▶ Art. 3 Le CNIP offre ses plans de formation et d'aide à l'insertion professionnelle à des adultes au bénéfice notamment d'un contrat d'apprentissage au sens de la loi fédérale, d'une mesure ordonnée par une institution ou d'un mandat de formation passé avec un partenaire industriel ou institutionnel.

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle - CNIP

CNIP- ARF: un partenariat fort

- ▶ le CNIP développe une activité multiple au service de la performance: formation, encadrement, entraînement
- ▶ dans une structure appropriée de 5'000 m2 dont plus de 3'000 m2 dédiés aux différents métiers de la mécanique
- ▶ dans une organisation certifiée ISO 9001 et EduQua constituée de spécialistes
- ▶ donc l'objectif principal est le développement et l'accompagnement dans des apprentissages aux métiers de la main
- ▶ Le CNIP s'inscrit parfaitement comme institution formatrice et partenaire des fleurons dans la formation de polymécaniciens



Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle - CNIP

Les missions du CNIP dans ce partenariat:

- ▶ assurer la mission de maître d'apprentissage durant les deux premières années d'apprentissage
- ▶ assurer le suivi des apprentis, dans leur entreprise, lors des deux dernières années d'apprentissage
- ▶ conduire un team pédagogique formé de représentants des fleurons chargé du suivi de l'apprentissage
- ▶ mener, dans les meilleures conditions, les apprentis et apprenties polymécaniciens aux examens CFC
- ▶ contribuer à la mise sur le marché régional d'une nouvelle main d'œuvre qualifiée

